

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 47

Artikel: Onna fenna que l'a sa tita
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rine et dont on attribue la création aux comtes de Gruyère.

Sous la domination bernoise, l'état de nos routes demeura longtemps lamentable. « De très mauvais chemins, étroits, encaissés, montueux, étaient les seules voies d'un village à l'autre », écrit M. Ch. Pasche dans son *Essai historique sur la contrée d'Oron*. Il existait très peu de ponts, la plupart des cours d'eau se traversaient à gué par les attelages. Une passerelle en bois, souvent une simple planche ou poutre, servait aux piétons.

» Dans ces conditions-là, les transports à char devaient nécessairement être difficiles ; mais on en avait peu à faire ; le commerce était nul, les récoltes n'étaient pas considérables ; le bétail parcourait la campagne pendant toute la bonne saison, mangeant sur place le plus possible. Quant aux voyages, ils étaient rares et s'effectuaient à pied ou à cheval. Le paysan se rendait au marché avec un petit sac de blé en croupe.

» Lorsque des personnages éminents, l'abbé de Saint-Maurice ou autres, annonçaient leur visite, ou à l'arrivée des bagages du seigneur bailli, les communiers étaient convoqués en corvées pour réparer les chemins et veiller à ce que le passage s'effectuât sans danger. En 1774, entre Corcelles-le-Jorat et Ropraz, le bourgmestre de Lausanne faillit perdre la vie, son cabriolet s'étant brisé à la descente d'un casse-cou.

» Ce fut seulement à la fin du XVII^e siècle que le gouvernement bernois se préoccupa d'un meilleur entretien des chemins. Une ordonnance du 10 mars 1691 institua deux fonctionnaires supérieurs appelés « grands voyageurs et surintendants des chemins royaux et publics dans tout le Pays romand ». Les chemins royaux devaient avoir une largeur de 18 pieds, « là où il sera faisable », et aux autres lieux des « recoings », c'est-à-dire des endroits plus larges pour la rencontre des voitures. Les chemins de Genève à Saint-Maurice, de Lausanne à Morat et à Yverdon, de Morges à Echallens, Donneloye et Payerne, ce dernier appelé le « Chemin des Muletts », étaient spécialement recommandés.

» Les autres chemins communs devaient avoir une largeur de 12 pieds, afin qu'ils puissent être utilisés tant par chariots, mulets, chevaux, qu'autrement, sans danger ni inconvenient. »

Une série d'ordonnances du milieu du XVIII^e siècle prescrivirent la largeur à fixer aux passerelles à piétons sur les eaux et fossés, imposèrent des mesures pour le déblaiement des neiges et limitèrent la charge permise sur les voitures portant des fuitailles ou des matériaux de construction.

C'est à cette même époque que LL. EE. entreprirent la construction de quelques routes dans le Pays de Vaud, notamment de celles qui mettaient en communication avec Berne les vignobles des bords du Léman. La grande route de Genève à Berne, à l'imitation des voies romaines, fut dotée de pierres milliaires, espacées d'une lieue bernoise (5278 mètres).

Un certain nombre de ponts dataient de cette période, entre autres ceux sur la Broye, à Palézieux, à Châtillens, à Bressonnaz, Moudon, Lucens, Pont-Neuf sous Corcelles, et à Salavaux. Tous ces ponts étaient en pierre de taille. La plupart ont été reconstruits dès lors.

Les routes d'Yverdon à Moudon, de Moudon à Vevey, d'Oron à Essertes, commencées sous le régime bernois, ont été terminées par l'Etat de Vaud.

Il existe dans les archives des Travaux publics, dit le *Mémorial* déjà cité, une carte générale de la route de Genève à Zurich, par Lausanne, Berne et l'Argovie, sur laquelle sont figurés non seulement tous les objets intéressants de l'itinéraire, comme les villes et villages, les ponts, les pierres milliaires, mais encore tous les gibets qui, à l'entrée de chaque lieu important, venaient signaler la sévérité de

la justice bernoise. Combien de bonnes écoles publiques n'eussent-elles pas produit un meilleur résultat ! »

Cette judicieuse réflexion, si nos anciens seigneurs et maîtres l'avaient faite sitôt après la conquête du Pays de Vaud, leurs routes y eussent gagné en sûreté ; seulement il est bien probable qu'elles ne seraient pas demeurées en leur possession jusqu'en 1798 : un peuple éclairé supporte moins aisément le joug qu'une masse ignare.

Selon une chronique, Ransy, ambassadeur de France, se rendant à Soleure en 1536, ne voulut quitter Lausanne et se risqua à franchir le Jorat que lorsqu'on lui eût donné une escorte de vingt-quatre hommes. Deux siècles plus tard, les « garçons » du Jorat continuaient de rançonner les voyageurs, quand ils ne les exterminaient pas à coups de « dordons ». Il s'en trouva un cependant qui fit exception à la règle. C'était, dit le doyen Bridel, un paysan qui, au temps de l'émigration, avait servi de guide, de Montpreveyres à Echallens, à un Français qui était alors de riches bijoux et lui faisait porter une lourde valise. En traversant avec ce voyageur la grande forêt du Jorat d'Echallens, le paysan avait été plusieurs fois sur le point de le dépouiller, ainsi qu'il le racontait lui-même : *ma, ajoutait-il en se frappant du poing la poitrine, ma la concheince, l'esta diable de conscience que m'a fê manqué ci bon coup !*

Acrobate. — Un personnage qui n'a jamais pu prendre sur lui de se laver les mains, disait l'autre jour au restaurant.

Le garçon, qui remarqua immédiatement la chose, dit à demi-voix à son camarade :

— C'est curieux, à voir les mains de ce monsieur, on dirait qu'il n'est pas venu ici sur ses pieds.

ONNA FENNA QUE L'A SA TITA

QUINNA fenna à tsecagne que la Méry à Guetse. Clli Guetse vayâi dau payiavoué, crê tonneau ! L'étai la Méry que portâve lè tsasse et pu failâi que tot aulle, quemet l'einteindâ. Cein que l'avâi à la titâ, ne l'avâi pas davau dâi rognon. Et pu adi à contraréhâ, jamé d'accord por rein. Onna mîma que la fenna à Djan que s'étai nèya dein lo rio et qu'on l'avâi retrouvâi na pas on bocon davau de la plièce iô s'étai fotya à l'igüie, ma... ein amont, rein que po contraréhâ. La Méry à Guetse étai onna feinta mîma. Accutade vâi cein que l'a fê et vo mè dera se n'avâi pas sa titâ.

On iâdzo que remessive lo galatas, quemet a-te fé, diabe la brequa que ie sé, mâ, tot cein que pu vo dere, l'è que, quand l'ire ào coutset, l'è tsesâite tot d'on coup... ra pa ta pon, pa ta pon, crâ... avau lè z'egrâ, tant qu'âo fin bas, la titâ la premire. La vesena que l'ouï clli tredon sè met à corre po vère que lâi avâi, iô l'è que traôve la poûra Méry étaisse que bas, que fasâi ne on signe ne on autre. S'étai rontya la ritâ ein décheindeint lè z'egrâ à cllia novalla moûda et étai tota ráida. Ma fâi, la vesena l'eut biau bramâ et fêre dau traî, la Méry à Guetse ne désai rein. Lè z'autre vesene arrevant assebin, dâi vesin, mîmameint Guetse li-mîmo que l'écossâi on bocon de sâlla po fêre dâi lin po lietta sa messon. Et tot clli mondo sè met à bouélâ lo plie fet que pouâvant : « Méry ! Méry ! n'où-to pas ? » Guetse, lî, fasâi : « Ma tsaravoûta'! se s'è pas fotya avau ora rein que po que séio eimbéta po lè messon. » Lè dzein bramâvant lî : « Méry ! Méry ! i-to morta ? »

Et Guetse répondit :

— Morta ! morta ! bin su que l'è morta, ma rein que por mè contraréhâ, ne vâo pas volâi que sâi-de : l'a onna tant pota titâ. »

MARC A LOUIS.

DE LA GRAND' VILLE

» Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé et auquel nous n'avions encore pu satisfaire, et pour cause — nous ne savions où la trouver — nous publions aujourd'hui la lettre qu'une jeune paysanne, en service à Paris, écrit à ses parents pour leur annoncer sa bonne arrivée dans la grand' ville. Le texte de cette lettre nous est soudain communiqué par un de nos lecteurs, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

Cette lettre, certes, est bien connue ; nombre de personnes l'ont déjà lue, sans doute, quelque part, mais bien peu en possèdent le texte. Si donc cela peut leur faire plaisir, le voici :

*

Chairs Parans,

J E suis arrivé à Paris Samedi soi et quan j'ai demander la place où j'allais tout le monde me disai d'aller au Carrousel, mai je né pas voulu alé mamusé avec d'gen que je ne co-nacé pas; Enfin jai entré dans un onibus donc que l'onibusé co-naicé mon métre, y avai bôcou d'monde dans la rue je pense que cété un jour de la foir j'peu pas bien vous dire si cé bô Paris pasque la oteur dé mésous empâiche de voir la villes, tou ce que je sai, c'est qu'elle fest pa batti à la campagne je suis bien dans ma plas gé un bois d'li tout en fair et une paliasse qu'ils appelle un matelô avec des crains hanni-mals Môsie et Madam son bon pour moi y son pas flaires Môsieurt surtout sa ne lui fai pas plus de m embrasé que sa fame, l'aut servente qu'y est avec moi m'a di que si y continué qui falé lui égraflé la frimous vous me diré votre avisso pour quant a ce quest de ça, Jai vu la tante Ernestine elle veut vous envoyer une oie avec ces salutations qui pèse six livres et demi il faudra auter les plum pour la cuir et py maître dedan des chatagnes fendu des saucis à griller et des morceau d'foi et la moitié d'une chiène dognons. — Je suis en très bonne santé j'ai rien d'ot nouveau à vous apprendre sauf qu'un home s'est perdu hier dans la rue je dé-sire que la presente vous trouve de même et je sui toujour vot fille

Vot JEANNETTE.

A CEUX QUI SALUENT

A CEUX qui saluent ! » disons-nous, car il est beaucoup de personnes, de la bonne société notamment, qui croient pouvoir s'affranchir de cet élémentaire devoir de politesse.

Voici les différentes formules de salut usitées sur notre planète :

En Orient, les formules de salutations respirent le parfum d'une simplicité primitive :

L'Arabe dit : « Puisse la matinée être belle ! »

« Que Dieu t'accorde ses faveurs ! » dit l' Ottoman avec gravité.

Le Persan, verbeux, prononce une salutation dans le genre que voici : « Puisse ton ombre ne jamais diminuer. »

Les Egyptiens ont aussi une salutation en rapport avec leur climat brûlant : « Comment va la transpiration ? Transpirez-vous saluairement ? »

Le Chinois gastronome adresse les mots suivants à ceux qu'il rencontre de bon matin : « Avez-vous mangé votre riz ?... Votre estomac fonctionne-t-il bien ?... Est-il en bon ordre ?

Les anciens Grecs avaient l'âme épanouie : « Réjouis-toi ! » se disaient-ils.

Les Grecs modernes, devenus positifs et gens de négociant tout, se saluent en disant : « Que fais-tu ? » c'est-à-dire : « Comment vont les affaires ? Les huiles se vendent-elles ? Les raisins, les figues et le miel sont-ils abondants ? »

Les Romains primitifs, ce peuple vaillant, sobre, propre aux exercices du corps, se saluaient : « Vale ! Salve ! c'est-à-dire : Sois en bonne santé, sois fort !